

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

### **OBJET : Convention de rétrocession des réseaux du Lotissement Belmas à Montréal**

L'An deux mille vingt quatre

Le vingt-six février,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Au foyer de la commune de Lasserre de Prouille,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2024

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

**Présents** : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER.

**Avant donné pouvoir** : Bruno BERTRAND à Jacques DANJOU, Muriel DENUC GUICHET à Pascale RASTOUIL, Claudie FAUCON MEJEAN à André CATHALA, Florian GRIMMONPRE à Jérôme DARFEUILLE, Maryse LALA-LAFFONT à Serge SERRANO, Hélène MARTY à Marie-Hélène BOYER.

M. le Président présente au conseil communautaire le lotissement « Les Justices », développé M. Serge Belmas, situé Rue de la Salle à Montréal. L'opération comprend la création de 8 lots.

Une convention de rétrocession des réseaux peut être conclue entre la CCPLM et le constructeur.

Cette convention a pour but de définir les réseaux d'eau et d'assainissement qui seront rétrocédés et intégrés au domaine communautaire dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité sur le terrain.

Ainsi, les réseaux rétrocédés sont :

- Réseau d'assainissement PVC 200mm sur 169ml.

- Branchements individuels d'eau potable : 8
- Branchements individuels d'assainissement : 8
- Accessoires divers eau potable (hormis défense incendie)
- Accessoires divers assainissement.

Au vu de ces éléments, le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention de rétrocession des réseaux du lotissement « Les Justices » à Montréal.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** la proposition du Président

**AUTORISE** le Président à signer la convention précitée et tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Président  
  
André VIOLA

Le secrétaire de séance  
  
Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 01/03/2024 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 04/03/2024

Le Président  
  
André VIOLA